

PREPARATION A L'HABILITATION MECANIQUE M1 M2 MR MC

(selon RPP 2011 EDF)

OBJECTIFS

Connaître les risques mécaniques et thermodynamiques en milieu industriel

Se référer à la réglementation

Maîtriser et appliquer les mesures de prévention du risque

PUBLIC

Intervenant sur site EDF ou autre site industriel souhaitant être habilité M1, M2 ou MR ou MC :

Soit de chargé de travaux sur des ouvrages présentant des risques mécaniques ou thermodynamiques (M2)

Soit sur des ouvrages présentant des risques mécaniques ou thermodynamiques sous la responsabilité d'une personne d'habilitation supérieure (M1)

Soit de consignation sur ouvrage mécaniques ou thermodynamiques (MC)

Soit d'intervention immédiate (MR)

PRÉREQUIS

Aucun

STAGIAIRES PAR SESSION

De 4 à 10 personnes

TARIF

Nous contacter : 05.59.14.04.44

afpiadour.pau@metaladour.org

DURÉE

14h00 soit 2 jours

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle de connaissances théoriques

FORMALISATION DES RESULTATS

Attestation de formation
Proposition d'habilitation à l'employeur
de chacun des stagiaires

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'exposé, d'échanges étayés par du textes illustrés par des photos et films

Remise d'un livret par stagiaire

Animation par un formateur spécialiste de la prévention des risques

PREPARATION A L'HABILITATION MECANIQUE M1 M2 MR MC (selon RPP 2011 EDF)



CONTENU DE LA FORMATION

MODULE M1 ET M2 (EXECUTANT ET CHARGE DE CHANTIER)

Les appellations et les rôles des différents acteurs sur le chantier

Le principe d'une habilitation, les différents symboles utilisés

Les prescriptions générales de sécurité

Les équipements de protection collective ou individuelle

Les prescriptions particulières en fonction des situations de travail en environnement présentant des risques :

- La circulation sur les chantiers,
- Travaux au voisinage des voies ferrées,
- Travaux en hauteur,
- Travaux en ambiance particulière : bruits, chaleur, poussières, proximité de l'eau, agents pathogènes,
- Asphyxie, anoxie,
- Incendie, explosion,
- Incidents sur ouvrages électriques,
- Manutention mécanique des charges,
- Manutention manuelle des charges,
- Manipulation de produits dangereux,
- Manipulation de produits gazeux liquéfiés ou comprimés,
- Utilisation de machines-outils ou d'outillages électroportatifs ou manuels,
- Utilisation d'échelles ou d'escabeaux,
- Travaux spéciaux,
- Utilisation de sources radioactives scellées,

Les environnements particuliers :

- Les capacités (cuves,...)
- Les ouvrages véhiculant des fluides chauds ou sous pression,
- Machines en mouvement,
- Chambres de combustion, circuits de fumée,
- Ouvrages électriques,
- Environnement ionisant.

La gestion de la coactivité

MODULE MR (CHARGÉ D'INTERVENTION IMMEDIATE)

- Les différentes interventions immédiates
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation
- Les limites des interventions avec une habilitation MR
- Les prescriptions d'exécution des interventions immédiates
- Les informations et documents à échanger

MODULE MC (CHARGÉ DE CONSIGNATION)

- Les matériels mécaniques utilisés lors des consignations
- Le rôle du chargé d'exploitation ou du superviseur
- Les mises sous régime
- Les différentes méthodes de consignation sur différents types d'énergie : mécanique, hydraulique, air, fluides, ...
- Documents spécifiques : Informations et documents à échanger ou à transmettre, rédaction de documents pouvant être utilisés lors d'une consignation,
- Opérations de consignation sur différents types de matériels : Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

M1 EXECUTANT : l'exécutant d'opération mécanique est une personne qui travaille selon les cas, sous l'autorité et la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention immédiate, etc..., afin de réaliser des opérations d'ordre mécanique (travail dans un environnement présentant des risques mécaniques, thermiques, thermodynamiques ou autres pour effectuer des tâches dans la spécialité).

Personnels manoeuvres, ouvriers, techniciens, de tous corps de métiers, ...

M2 CHARGE DE TRAVAUX : personnel responsable de l'organisation et de la surveillance d'opérations mécaniques hors énergie, quel que soit le nombre d'exécutants placé sous ses ordres.

Chefs d'équipe, Superviseurs, Responsables de chantiers, ...

MR : CHARGE D'INTERVENTION IMMEDIATE : personnel qui assure des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire. Personnel qui a une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel sur lesquels il opère.

Personnels ouvriers qualifiés, techniciens, ...

MC : CHARGE DE CONSIGNATION : personne chargée d'effectuer ou de faire effectuer les opérations de consignation mécanique sur demande du chef d'établissement, du responsable de chantier, ...

Le chargé de consignation peut accéder au chantier pour réaliser les opérations de consignation ou de mise hors tension totale ou partielle.

Personnels ouvriers qualifiés, techniciens, ...



POUR ALLER PLUS LOIN

- Préparation à l'habilitation électrique
- Recyclage à l'habilitation électrique
- Equipier de première intervention
- Sauveteur Secouriste du Travail



ACCES AU
PLANNING DE
FORMATION

